



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Thônex (et des communes limitrophes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries)

du 8 août 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable des communes intéressées;
 vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
 vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV345 10. Route d'Ambilly, artère partant de la route de Jussy et aboutissant à la frontière française (douane de Pierre-à-Bochet).
- CV10570 28. Chemin du Foron, artère partant de la rue de Genève (douane de Moillesulaz) et aboutissant à la route de Jussy.
- CV10600 29. Hameau de Fossard (lieu-dit), artère partant de la route de Sous-Moulin et aboutissant à la frontière française (Le Foron).
- CV15467 39. Chemin des Mésanges, artère partant du chemin de la Mousse et aboutissant au chemin des Pinsons (sans issue).
- CV16519 42. Chemin de la Mousse, artère partant de l'extrémité du chemin du Pont-de-Ville / passerelle sur la Seymaz (Chêne-Bourg) et aboutissant à la route de Jussy par deux embranchements.
- CV22900 57. Chemin des Sillons (lieu-dit), artère sans issue partant du chemin de Chantemerle en direction nord.

Commune de Thônex - suite

CV23043 60. Avenue Suisse, artère partant de la route de Sous-Moulin et aboutissant à l'avenue de Thônex.

B. La modification des A.C.E. suivants :

CV26895 13. Chemin de la Béraille (Thônex - 22.6.71), part du chemin de Mapraz et aboutit à la route de Villette.

CV2518 14. Chemin du Bois-Des-Arts (Chêne-Bourg - 3.6.36, ch. 2), situé de part et d'autre de l'avenue de Thônex, sans issue des deux côtés.

CV4367 16. Chemin du Chablais (Thônex - 18.12.35, ch. 3), part de la route de Jussy et aboutit au chemin des Deux-Communes.

CV54828 17. Chemin du Chamoliet (Thônex - 6.8.75), part de la route de Mon-Idée en direction sud-ouest, sans issue, y compris les trois embranchements nord-ouest.

CV26409 18. Chemin de Chantebise (Thônex - 11.9.70, ch. 2), part de la route de Jussy et la rejoint au nord-est.

CV4437 19. Chemin de Chantemerle (Thônex - 13.8.69, ch. 1), part de la route de Jussy et du début du chemin des Loriots en direction sud-ouest, sans issue.

CV4944 20. Chemin de Chapelly (Thônex - 9.7.59), part de l'avenue Adrien-JEANDIN en direction du Foron, sans issue.

CV5177 21. Chemin du Château-Blanc (Thônex - 11.12.54) (lieu-dit), part de la route de Villette en direction nord, sans issue.

CV6211 23. Chemin Clair-Val (Thônex - 13.12.35), part de l'avenue de Thônex en direction est, sans issue.

CV29033 24. Chemin des Corneilles (Thônex - 13.8.69, ch. 4), part de la route de Jussy en direction sud-est, sans issue.

CV27596 25. Chemin de La-Craz (Thônex - 24.6.69, ch. 2), (lieu-dit), part du hameau de Fossard et aboutit à l'extrémité du chemin de Sous-Ville.

Commune de Thônex - suite

- CV10308 27. Chemin de Floraire (Chêne-Bourg - 3.4.74), part de la route de Sous-Moulin, longe le côté nord de la route Blanche et aboutit à l'avenue PETIT-SENN.
- CV13102 33. Avenue Adrien-JEANDIN (Thônex - 30.4.75, lettre a), part de la rue de Genève et aboutit à l'avenue de Thônex.
- CV26689 34. Chemin de Lacolat (Thônex - 1.9.70, ch. 2), part du chemin des Tourterelles et aboutit à la route de Mon-Idée.
- CV13450 35. Chemin LADAME (Thônex - 6.5.58), part de l'extrémité du chemin De-WESTERWELLER (pont sur la Seymaz) en direction sud, sans issue.
- CV29041 36. Chemin des Loriots (Thônex - 13.8.69, ch. 3), part de la jonction route de Jussy/chemin de Chantemerle en direction nord-ouest, sans issue.
- CV28304 37. Chemin de Mapraz (Thônex - 27.12.72), (lieu-dit), part de la route de Sous-Moulin et aboutit à la passerelle sur la Seymaz à l'extrémité du chemin de Fossard (Chêne-Bougeries).
- CV14923 38. Chemin de Marcelly (Thônex - 18.12.35), part de la route de Jussy et aboutit à l'avenue TRONCHET.
- CV26760 44. Chemin des Passereaux (Thônex - 11.9.70), part du chemin du Petit-Bel-Air en direction est, sans issue.
- CV17817 45. Chemin du Petit-Bel-Air (Thônex - 17.6.44, ch. 1), (lieu-dit), part de la jonction route J.-J.-RIGAUD/chemin de la Montagne/chemin de la Seymaz (Chêne-Bougeries) et aboutit au chemin des Mésanges.
- CV18279 47. Chemin de la Pierre-à-Bochet (Thônex - 13.8.69, ch. 7), (lieu-dit), part de la route de Jussy et aboutit d'une part à la route d'Ambilly et d'autre part au chemin de la Ceriseraie.
- CV18759 50. Chemin Plein-Sud (Thônex - 26.1.68), part de la route de Jussy en direction nord, sans issue.
- CV18856 52. Chemin de la Pommeraie (Thônex - 13.8.69, ch. 6), (lieu-dit), part de la route de Jussy et aboutit au chemin de la Ceriseraie (deux embranchements).

Commune de Thônex - suite

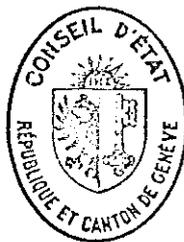
- CV22900 59. Chemin de Sous-Ville (Thônex - 24.6.69, ch. 1), (lieu-dit), part de la route De-ROSSILLON et aboutit à l'extrémité du chemin de La-Craz (passerelle sur le Foron - frontière française).
- CV22951 62. Avenue des Verchères (Thônex - 5.8.32, ch. 4), (lieu-dit), part du chemin du Bois-Des-Arts et aboutit à l'avenue Suisse.
- CV28185 63. Chemin des Verdiers (Thônex - 13.8.69, ch. 2), part du chemin de Chantemerle en direction nord, sans issue.
- CV25879 64. Route de Villette (Thônex - 15.10.65), part de la route de Florissant (Chêne-Bougeries) et aboutit au chemin de la Béraille.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des artères de la commune de Thônex annexé au présent arrêté.

Ces dispositions entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni